

CDOPU Charte de déontologie institutionnelle de l'orientation scolaire et professionnelle

1. Adéquation et accessibilité des prestations

L'orientation propose des prestations adaptées aux besoins du public. Les services de l'orientation sont accessibles à toutes et à tous.

2. Centration sur la personne

L'orientation vise à l'autonomie des personnes qui la consultent en respectant leur individualité. Elle les aide à mobiliser leurs ressources et à prendre des décisions de manière à pouvoir les assumer de manière responsable. C'est un processus qui s'inscrit dans une relation de partenariat.

3. Prise en compte du contexte

Le processus d'orientation tient compte à la fois des besoins de la personne et des réalités du contexte social, culturel et économique.

4. Transparence

Les prestations de l'orientation scolaire et professionnelle (information et conseil) et les options de l'institution sont expliquées aux usager-ère-s. Elles sont décrites dans un langage clair et adapté aux personnes.

5. Confidentialité

La confidentialité est garantie. Des données peuvent être transmises à des tiers avec l'accord et dans l'intérêt des consultant-e-s.

6. Objectivité de l'information

Les informations sur les professions et les voies de formation répondent à des critères d'actualité, de neutralité, d'objectivité et d'exhaustivité.

7. Travail en réseau

L'orientation promeut la création et l'utilisation d'un réseau de partenaires dans l'intérêt des consultant-e-s.

8. Qualifications et instruments

Toutes les prestations sont assumées par des professionnel-le-s qualifié-e-s. Ils utilisent des outils reconnus et suivent une formation continue et des perfectionnements afin de répondre aux exigences de leur pratique.

9. Démarche qualité

L'orientation met sur pied un système permettant d'assurer la qualité des prestations.